

CHARTRE DE QUALITÉ

Pour accueillir vos hôtes dans les meilleures conditions possibles :

FRANCE STAY SE DOIT D'INFORMER SES FAMILLES D'ACCUEIL :

Au titre de la réglementation Européenne, en cours d'évolution et relative à l'accueil de mineurs :

1) POUR L'ACCUEIL DES MINEURS) :

Tous les adultes composant la famille d'accueil sont tenus de fournir un extrait de Casier Judiciaire, dorénavant, puis de l'adresser à **FRANCE STAY**.

La demande de l'extrait est facile et très rapide. Elle peut être téléchargée sur le site :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

Merci de transmettre de ne PAS OUBLIER de transmettre ce document à **FRANCE STAY**

2) PROTECTION DES DONNEES

FRANCE STAY s'autorise à faire signer un protocole d'Accord à ses familles d'accueil pour le droit à la diffusion des descriptifs

et des photos de la prestation proposée par des familles au titre de la protection des données (CNIL)

Pour les individuels, et d'une manière générale :

Les heures d'arrivées vous seront adressées dans les délais les plus brefs qu'il nous sera possible.

- Fournir, à vos étudiants dès leur arrivée, les informations nécessaires à leurs déplacements (transport en commun, carte Navigo).
- Les accompagner au métro pour acheter leur carte le premier jour.
- Proposer des hébergements conformes aux normes de propreté, de qualité, respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène.
- Proposer des repas équilibrés.
- La famille est en charge du nettoyage de la chambre de l'étudiant hébergé, une fois par semaine.
- Fournir une connexion Internet, permettre aux étudiants Un accès WIFI afin qu'ils puissent communiquer gratuitement, avec leur famille et amis.
- Proposer de régler toute situation conflictuelle immédiatement avec le jeune **et ou/avec France Stay**.
- Remettre le règlement intérieur, à l'étudiant, dès son arrivée, ainsi que les clés. Veiller à ce qu'il en prenne connaissance.
- Aider les jeunes pour faciliter leur séjour en France et donner ainsi une bonne image de la vie Française !



Services suivants inclus dans la prestation :

France Stay 205, Bd Vincent Auriol 75013 PARIS Tél. & fax : 01 45 82 92 63 – 06 76 34 47 16
Email : students.francestay@gmail.com - Site <https://www.students-francestay.com>
Sarl. : France Stay RCS . Paris 500 516 513 00016 – Code Naf : 748 K – Insee : G75536706172



- Selon la catégorie et la formule retenue
- Chambre tout confort +le nombre de dîners sélectionnés par semaine +toujours les 7 petits déjeuners /semaine
- Salle de douche ou bains à partager ou privée (si la catégorie sélectionnée est supérieure)
- Une machine à laver de linge personnel par semaine
- Les draps changés toutes les 2 semaines,
- Les serviettes de toilette changées chaque semaine,

Pour les groupes qui auront opté pour la formule demi-pension :

Par tradition, en France, en famille les repas du soir se prennent en général à partir de 20 heures.

- Pour les étudiants ayant un programme qui ne leur permet pas d'être à table en famille dans cette tranche horaire, un repas de type « pique-nique» avec sandwich (au fromage ou au thon ou au poulet), salade, yaourts et fruits leur sera proposé et déposé sur la table de cuisine pour qu'ils puissent dîner à leur arrivée tardive.
- France Stay demande à l'Agence qui envoie le groupe de bien conseiller aux professeurs ou aux étudiants, dans la mesure du possible, de remettre aux familles d'accueil, le programme des étudiants, à leur arrivée pour la durée de tout leur séjour.
- Pour l'étudiant : vivre dans une famille d'accueil crée des obligations, des règles à respecter.
- Pour la famille d'accueil : Implication à l'échange culturel et éthique de vie.

IMPORTANT : Tous les étudiants, en général, hébergés en famille d'accueil, ont aussi droit à l'allocation logement (CAF).

POUR celles et ceux qui le souhaitent leur remettre pour la CAF :

- copie recto-verso de votre carte d'identité
- un justification de domicile (telle par exemple qu'une de vos dernière facture EDF).

France Stay leur délivre une Attestation d'hébergement :

Pour les mineurs :

Dans le cas où l'étudiant, pendant son séjour, a besoin d'une assistance médicale, la famille d'accueil et France Stay sont tenus d'effectuer les démarches nécessaires pour faire intervenir médecins ou hôpitaux.

Cette Charte de Qualité, remise aux familles, par France STAY, doit être strictement respectée.



SIGNATURE